



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 05 Août 2011



SECTION PARIS 18

Pas de trêve estivale à Paris 18

Distribution des GU

La direction de Paris 18 persiste et signe dans sa politique de reprise d'emplois en obligeant les facteurs à assurer les distributions des GU (*Grosses Unités*) par les facteurs alors que les concierges sont en vacances. En aucun cas, La Poste, n'avait stipulé au cours du dernier CHSCT et CTP que pendant la sécabilité d'été, les agents restants devaient distribuer les Grosses Unités. On ne peut changer les règles à tout va et sans respecter les instances. On nous parle de baisse de trafic l'été mais distribuer un GU prend un peu plus de temps que de le remettre à une concierge. Mais cela La Poste n'en a que faire et multiplie les arguments mensongers pour faire des économies sur notre dos car le patronat n'a jamais de répit et ne prend pas de vacances quand il s'agit d'exploiter les salariés.



Remise en cause du droit aux congés

Nombre d'entre nous ont eu des difficultés pour avoir les périodes

de congé voulues. De même, de nombreux agents se sont vus contraints de poser au minimum deux semaines, la DOTC Nord faisant la chasse aux PDC accordant une semaine. La Poste veut qu'on liquide au maximum ses CA pendant l'été pour éviter les reliquats qui lui coûtent un maximum. Plus ça va, plus la boîte veut nous imposer nos périodes de congés pour s'organiser à sa guise.

Plus fort encore

La direction locale nous oblige à prendre des congés de cycles en milieu de semaine du mercredi au vendredi inclus pour que le maximum de personnel soit présent le lundi, le mardi et le samedi, jours dits faibles où on est débordé de boulot et où c'est la panade ! Elle ne respecte plus l'organisation du temps de travail et surtout la loi d'août 2008 sur le délai de prévenance.

Conditions de travail

La démagogie continue avec la signalétique sur la zone de stockage et l'aménagement du 1^{er} et du 2^{ème} étage. Si Paris 18 veut obtenir les Palmes d'argent, il va falloir d'abord mettre en conformité la trentaine de points dans le bureau qui ne sont pas aux normes. On peut d'ailleurs regretter que les visites de l'Inspecteur de la Sécurité et de la Santé au Travail ne soient pas suivies d'effet. La direction n'en tiendrait-elle pas compte ?



Santé au travail et visite médicale

La visite médicale se fait maintenant sur place mais avec quels moyens ? Le local n'est pas approprié (*manque de confidentialité, manque de matériel*). La Poste ne se soucie guère de la santé des agents, elle ne se satisfait que du chiffre afin de pouvoir dire dans les médias qu'elle est attentive à la santé des agents. Mais ce n'est pas parce qu'on passe une visite médicale bidon tous les 6 mois et sans réels moyens que l'on sera en meilleure santé. La santé ne peut être réduite à des objectifs de productivité. Ce qui intéresse La Poste, c'est le chiffre du nombre d'agents visités sur une année mais pas leur santé. De plus, il faut que la direction locale mette en place les moyens suffisants pour que les facteurs qui se rendent à la visite médicale soient remplacés.



Fiche de paie : attention aux erreurs

La désastreuse fusion des CIGAPS et des UGRH, afin de réduire encore le personnel, entraînent de nombreux problèmes et des erreurs sur les fiches de paie.

Il faut être vigilant et vérifier par soi-même l'ensemble du bulletin de paie (*montant brut, complément poste, indemnité de transport, complément géographique, etc...*).

En cas de problème, contactez les représentants CGT.

Complémentaire santé des fonctionnaires

La CGT est la seule organisation syndicale à ne pas avoir signé cet accord qui privilégie les cadres au détriment des employés et qui oublie complètement la prévoyance et les futurs retraités.

Historiquement, la CGT est l'organisation syndicale qui la première, a demandé la participation de l'employeur La Poste à la complémentaire santé et prévoyance pour tous les agents, actifs et retraités, il y a plus de quinze ans. Loin du principe de « *payer selon ses moyens, recevoir selon ses besoins* », cet accord aggrave les inégalités, casse les solidarités. Il est insuffisant en termes de prestations, notamment pour les employés. Ainsi, un agent du niveau le plus bas (*en I-2*), célibataire et sans enfant, cotisera 1,21% de son salaire pendant qu'un cadre supérieur (*en IV-4*), dans la même situation, ne cotisera que 0,65%. Inacceptable et en complète contradiction avec les principes de solidarité. Petit exemple concret : un employé ne sera remboursé que de 35 euros par verre simple alors que le cadre sera remboursé de 50 euros alors que proportionnellement à son salaire, il a cotisé moins. Scandaleux !

